

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
DU 17 décembre au 21 décembre 2018**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1^{er} de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 17 mai 2018, elle a, au cours de la période du 17 au 21 décembre 2018, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
17/12/2018 à 10h30	Achat	14	176,00	2 464,00
18/12/2018 à 10h30	Achat	14	176,00	2 464,00
19/12/2018 à 10 :30	Achat	15	176,00	2 640,00
20/12/2018 à 10h30	Achat	15	176,00	2 640,00
21/12/2018 à 10h30	Achat	15	177,00	2 655,00
Total		73 titres		12 863,00